

*Initiatives ministérielles*

J'ai lu le discours que le président de l'APECA a prononcé récemment au sujet de l'importance du tourisme. Ceux d'entre nous qui viennent de la région de l'Atlantique et qui représentent des circonscriptions de cette région savent pertinemment que le tourisme est un élément important pour l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Et j'espère que lorsque le rapport global sera déposé au Parlement la cinquième année, soit en 1993, il fera clairement état des répercussions de la TPS et des autres impôts créés par les conservateurs sur l'industrie touristique de la région de l'Atlantique. Tous les commerçants, qu'ils exploitent un motel, un petit restaurant ou toute autre entreprise touristique, vous le diront: les 32 hausses d'impôt décrétées par le gouvernement conservateur, sans oublier la TPS, ont fait énormément de tort à l'industrie touristique.

Dans ma circonscription, selon l'association touristique du Cap-Breton et les entrepreneurs, c'est le marasme. Il y a moins de touristes, moins d'emplois, moins d'investissement, et l'infrastructure est en train de s'effriter. L'économie de la région de l'Atlantique se porte mal.

Je tiens à souligner l'importance du débat d'aujourd'hui. Il est capital que ces choses-là soient signalées à votre attention, monsieur le Président, et à celle des députés, évidemment.

Plusieurs de mes électeurs et d'autres habitants de la région de l'Atlantique, qui se sont adressés à l'APECA pour obtenir de l'aide financière, ont essuyé un refus sous prétexte, notamment, qu'ils ne répondaient pas aux critères. Les critères ont changé. Je suis convaincu que le président de l'APECA a dit que les critères avaient changé par suite des consultations tenues auprès de nos électeurs. C'est vrai en partie seulement, mais le fait est que l'APECA, le principal organisme fédéral chargé de promouvoir le développement économique de la région de l'Atlantique, n'a pas rempli son mandat.

Le tourisme en est un exemple. Rien ne fonctionne isolément. On ne peut avoir, d'une part, un organisme comme l'APECA qui verse de petits montants aux petites entreprises de cette région et, d'autre part, un ministre des Finances qui, par des hausses d'impôt à répétition, dissuade les Canadiens d'aller visiter les provinces de l'Atlantique, voire toute autre région du pays. Je pense en particulier à l'Ouest et à nos voisins du Sud.

Mais tout s'éclaire maintenant. Je comprends pourquoi le gouvernement veut qu'un rapport global ne soit dépo-

sé que tous les cinq ans. Je comprends parce que les propos des ministres n'ont rien à voir avec la situation réelle de la région de l'Atlantique. L'APECA va-t-elle faire des observations sur les paiements de transfert lorsqu'elle va déposer son rapport, conformément à l'article 10 du projet de loi C-35? L'Agence fera-t-elle ses observations dans un rapport détaillé qu'elle publiera en plus du rapport annuel qu'elle établit pour évaluer toutes ses activités et leurs répercussions sur les disparités régionales?

• (1040)

Je parie mon dernier sou qu'il n'en sera rien. Les ministres esquivent la question. Ils n'ont pas du tout l'intention de parler de ces programmes du gouvernement du Canada ni de la façon dont l'Agence de promotion économique du Canada atlantique assure la liaison avec les autres organismes.

J'ai parlé de tourisme. Passons maintenant à un autre exemple, l'assurance-chômage. Lorsqu'il a déposé le projet de loi C-21, le gouvernement a promis toutes sortes de merveilles aux Canadiens. Rien de tout cela ne s'est matérialisé.

On nous a dit, à nous, les Canadiens de la région de l'Atlantique, que le gouvernement du Canada se retirait du contrat social tripartite qui, depuis si longtemps, assurait un filet de sécurité. L'employé, l'employeur et le gouvernement du Canada contribuaient tous au fonds de l'assurance-chômage servant à verser des prestations aux personnes qui, sans que ce soit de leur faute, étaient mises à pied ou ne pouvaient se trouver un emploi utile.

Le gouvernement fédéral s'est retiré de ce contrat, livrant à eux-mêmes les employés et les employeurs. Le prédécesseur du ministre des Finances nous avait promis, en 1989, que les cotisations d'assurance-chômage ne seraient pas majorées. Elles ont en fait augmenté de 25 p. 100 depuis lors et, le 1<sup>er</sup> janvier 1992, elles feront un autre bond de 5 p. 100. Beaucoup de Canadiens font remarquer que la détérioration du marché de l'emploi provoquée par les politiques du présent gouvernement et le fort taux de chômage, qui devrait d'ailleurs se maintenir, obligeront d'autres Canadiens à faire la queue au bureau de l'assurance-chômage, de sorte qu'il faudra encore relever les cotisations de l'employeur et de l'employé. Cela va nuire encore plus à la confiance des petites entreprises dans la région de l'Atlantique. Les employés qui paient ces cotisations vont être durement frappés. Pourtant, le ministre des Finances n'a pu nous dire carrément, hier, si oui ou non il allait souscrire à une augmentation des cotisations d'assurance-chômage.